



Maison des Jeunes et de la Culture

scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller - 67750 SCHERWILLER - scherwiller.mjc@gmail.com

MARCHE AUX PUCES - Dimanche 7 Avril 2019

Buvette et restauration toute la journée

INSCRIPTION

A retourner avant le 25 mars 2019

TOUTE INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA PAS RETENUE PAR LE COMITE D'ORGANISATION
Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au **07 87 41 45 46**

NOM * _____ PRENOM * _____
NE(E) LE* _____ LIEU DE NAISSANCE * _____
ADRESSE * _____
CODE POSTAL * _____ VILLE * _____
TELEPHONE * 03 _____ EMAIL * _____

EMPLACEMENT

Je souhaite réserver _____ place(s) de 5 m. x 15,00 € / place = _____ €

Pour information, l'emplacement sera redistribué à 08h00 sans nouvelle de votre part.

Réglé par : Espèces : _____ € ou Chèque : Banque _____ n° _____

Mon véhicule : citadine berline utilitaire aucun mesure _____ m.

ATTENTION : UN seul véhicule par emplacement est autorisé.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE D'INSCRIPTION

La photocopie recto / verso d'une pièce d'identité **en cours de validité**.
(Carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

- UN chèque du montant de votre réservation à l'ordre de la MJC SCHERWILLER
- UN chèque de caution de 30,00 € par exposant à l'ordre de la MJC SCHERWILLER.
Banque _____ n° _____

Il ne sera pas encaissé avant la manifestation. Il sera restitué au constat de propreté de votre emplacement (Place de la Mairie). Aucun déchet n'est toléré sur la place publique (vos déchets sont à ramener par vos soins). Tout chèque de caution non réclamé sera détruit par l'organisateur après vérification de l'emplacement.

Je soussigné(e) _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, **NE PAS ETRE PROFESSIONNEL** et déclare avoir pris connaissance du règlement.

Réservation à renvoyer ou à déposer :

Mme Christel FULCHERI PAILLERAU – 38, rue de la Gare – 67750 SCHERWILLER

A _____ LE _____

Signature : Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Remarque : _____



Maison des Jeunes et de la Culture

scherwillermjc.wix.com/mjc-scherwiller - 67750 SCHERWILLER - scherwiller.mjc@gmail.com

MARCHE AUX PUCES DE SCHERWILLER

Dimanche 7 Avril 2018 – 06h00 à 18h00

Buvette et restauration toute la journée

REGLEMENTATION

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au 07 87 41 45 46

- Le Marché aux Puces est ouvert le dimanche 15 AVRIL 2018 de 06h00 à 18h00 sous réserve d'annulation du préfet. Il est **strictement réservé aux particuliers**.
- Toute personne souhaitant exposer devant son domicile devra payer son emplacement. Toutefois, Il est strictement interdit d'exposer en dehors du périmètre du marché aux puces.
- Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. **L'inscription doit être retournée avant le 25 Mars 2019.**
- Il est strictement interdit aux particuliers de vendre ou d'échanger des objets autres que personnels et usagés.
- Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse seront sanctionnées.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion, l'introduction de substances nocives et (ou) explosives, est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols, d'accidents, qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant s'engage à laisser **son emplacement dans un état de propreté irréprochable**. Une caution de 30,00 Euros sera exigible à l'inscription. Elle sera restituée par l'organisateur au constat de propreté de l'emplacement et de la voie public dès 16h00, place de la Mairie. Dans le cas contraire, cette caution sera encaissée.
- **Aucune installation ne sera tolérée le matin avant 06h00.**
- En cas de non-respect de ce règlement l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.
- L'organisation se réserve le droit de réattribuer votre emplacement, si vous n'êtes pas présent avant 8h00.

Ce règlement est déposé à la :

MAIRIE DE SCHERWILLER, SOUS-PREFECTURE DE SELESTAT, GENDARMERIE DE SELESTAT

